

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

N° 500-06-001010-194

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE COUR SUPÉRIEURE

par défaut ex parte contesté enquête au mérite

MICHAEL ROYER
ALA'A ABOU-KHADRA

DEMANDE

c.
CAPITAL ONE BANK (CANADA BRANCH)
CAPITAL ONE FINANCIAL CORPORATION
CAPITALE ONE BANK (USA) NATIONAL ASSOCIATION
AMAZON.COM.CA INC.
AMAZON.COM INC.
AMAZON WEB SERVICES CANADA INC.
AMAZON WEB SERVICES INC.
AMAZON TECHNOLOGIES INC.

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

Division civile Salle n° N/A Le 21 septembre 2021

DÉBUT : 12h44
FIN : 13h17

PRÉSIDENT : L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s. (JT 1706)

DEMANDE

PRÉSENTE ABSENTE

M^e Jeff Orenstein
M^e Andrea Grass
Consumer Law Group inc.

DÉFENSE (Capital One)

PRÉSENTE ABSENTE

M^e Noah Boudreau
M^e Mirna Kaddis
Fasken Martineau DuMoulin

DÉFENSE (Amazon)

PRÉSENTE ABSENTE

M^e Paule Hamelin
M^e Emily Bolduc
Gowling WLG (Canada)

NATURE DE LA CAUSE Conférence de gestion

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Emilie Linteau-Samson (TL 4227)

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

12h45 Appel de la cause et identification des avocats.

12h45 Le Tribunal s'adresse aux parties concernant les documents et lettres transmises par elles au cours des dernières semaines.

12h46 Aucune des parties défenderesses ne s'oppose aux dernières modifications notifiées le 24 août 2021, sous réserve de plaider la pertinence au stade de l'autorisation.

12h47 Échange entre Me Boudreau et le Tribunal : aucun débat n'est à prévoir sur une opposition aux modifications.

Le 21 septembre 2021

Par conférence téléphonique

- 12h49 Le Tribunal vérifie avec les parties l'ordre du jour des audiences des 4 et 5 octobre 2021.
- 12h50 Me Boudreau mentionne qu'il ne sera pas possible de débattre des moyens préliminaires à ces dates, mentionnant que la production des demandes préliminaires est plutôt envisagée pour le 15 octobre 2021.
- Commentaire du Tribunal concernant les développements au dossier.
- 12h55 Échange entre le Tribunal et Me Boudreau sur les modifications soumises le 24 août 2021.
- 12h59 **Le Tribunal demande aux parties de dénoncer tout moyen préliminaire à l'encontre des modifications apportées le 24 août 2021 incluant toute demande pour présenter une preuve appropriée et incorporant cette preuve appropriée à soumettre, et ce, d'ici le 30 septembre 2021, en vue de plaider les demandes des défenderesses les 4 et 5 octobre 2021.**
- Me Orenstein confirme qu'il sera prêt à plaider le 5 octobre 2021.
- Commentaire du Tribunal concernant les dates fixées pour ce dossier et l'importance de procéder.
- 13h01 Commentaire de Me Hamelin. Elle ne pense pas avoir de moyens préliminaires à faire valoir et demande à ce qu'on procède le 5 octobre 2021 puisqu'elle désire être présente dans un dossier en Cour d'appel le 4 octobre 2021.
- 13h03 Question du Tribunal à Me Boudreau sur sa prise de position sur les moyens préliminaires. Réponse de Me Boudreau : il ne prévoit pas qu'il y ait une preuve appropriée très élaborée, mais se pose des questions quant au délai pour la signature d'une déclaration sous serment.
- 13h07 Le Tribunal demande à Me Boudreau de lui confirmer d'ici le 30 septembre 2021 et de dénoncer par un simple avis ses moyens préliminaires.
- Les avocats vont plaider le 5 octobre 2021.
- Me Boudreau est en accord avec les propositions du Tribunal.

Le 21 septembre 2021

Par conférence téléphonique

13h11

Question du Tribunal concernant l'échéancier fourni par Me Boudreau.

La demande pour preuve appropriée sera déposée d'ici le 30 septembre 2021. Le Tribunal mentionne aux parties qu'il ne requiert pas de plan d'argumentation à l'avance pour l'audience du 5 octobre 2021.

D'ici le 30 septembre 2021, les défenderesses dénonceront leur demande pour preuve appropriée, le cas échéant, et communiqueront cette preuve.

13h13

L'ordinateur de la greffière-audicière ayant manqué de charge, il y a une coupure au niveau de l'enregistrement audio.

13h15

Le Tribunal soumettra aux parties d'ici le 5 octobre 2021 des dates où la demande d'autorisation peut être entendue au cours des mois de novembre, décembre et janvier prochain.

LE TRIBUNAL :

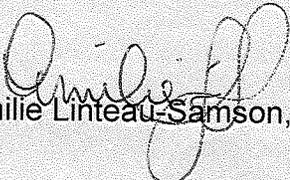
FIXE au 5 octobre 2021 à 9 h 30 la présentation des demandes de dépôt de preuve appropriée et autres moyens préliminaires des défenderesses, en mode virtuel uniquement. Les coordonnées de la salle d'audience virtuelle Teams étant les suivantes :

- Par ordinateur / appareil mobile : <https://url.justice.gouv.qc.ca/P4yJA>
- Par vidéoconférence : teams@teams.justice.gouv.qc.ca
ID de vidéoconférence : 112 745 862 7
- Par téléphone (audio seulement) : 1 (833) 450-1741 494009219#


BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

13h17

Fin de l'audience.


Emilie Linteau-Samson, greffière-audicière